

***1 fiche par personne et par activité***

➤ **Informations personnelles :**

Nom / Prénom de l'enfant : .....

Age : .....

Nom / Prénom des parents : .....

Adresse : .....

Ville : .....

Tél fixe : .....Tél portable : .....

Email : .....

➤ **Activité choisie :**

Centre de Danse

➤ **Adhésion :**

Une seule adhésion par famille, quel que soit le nombre d'activités choisies.

➤ **Tarifs activités :**

| <b><i>2010-2011</i></b> | Centre de Danse     | Centre musical      | Chorale            | Gymnastique        | Atelier créatif    |
|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Adhérent Saint-Maur:    | <b><u>87 €</u></b>  | <b><u>246 €</u></b> | <b><u>60 €</u></b> | <b><u>50 €</u></b> | <b><u>50 €</u></b> |
| Adhérent hors commune : | <b><u>105 €</u></b> | <b><u>300 €</u></b> | <b><u>66 €</u></b> | <b><u>52 €</u></b> | <b><u>50 €</u></b> |
| Adhésion association :  | <b><u>21 €</u></b>  |                     |                    |                    |                    |

*Je certifie exacte les informations ci-dessus et approuve lecture du règlement*

**Nom et Signature**  
*« Lu et approuvé »*

*Merci de prendre quelques instants pour lire ce document, puis le signer.*

**Inscriptions :** Remplir une fiche d'inscription par élève et par activité et joindre :

- 1 certificat médical (*pour les élèves du centre de danse et gymnastique*).
- Les règlements pour les activités
- Le règlement d'adhésion à l'association

**Règlement intérieur des activités du Centre de Danse et Centre Musical :**

- Les cours de danse et de musique sont organisés et gérés par des membres bénévoles de l'association Familles Rurales de Saint-Maur et dispensés par des professeurs diplômés.
- L'adhésion à l'association Familles Rurales est obligatoire (une adhésion par famille), elle donne l'accès à toutes les autres activités de l'association.
- Le règlement des cours se fait à l'année ou au trimestre (3 chèques remis à l'inscription). Tout trimestre commencé est dû. Attention, toutes activités non réglées entraînent une suspension temporaire de l'activité par l'association et le professeur pour l'élève.

**Déroulement des cours de danse :**

Les cours de Danse Modern' Jazz, enseignés par Gaëlle Marion, se déroulent les mardis de 17h30 à 20h45 et les jeudis de 17h15 à 20h30. Les cours sont donnés à la salle Omnisport, route de Villers a Saint-Maur.

- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.
- Avant de commencer les cours, les enfants doivent se mettre en tenue : pas de jupe, ni de jean's. Survêtement ou tenue de danse est recommandée

Le professeur de danse n'est responsable des enfants que pendant la durée des cours, avant de laisser votre enfant au cours, il est nécessaire de s'assurer de la présence du professeur.

**Déroulement des cours du centre musical :**

- Les cours se déroulent à la Maison des Associations, avenue de Verdun, à Saint-Maur (Ancien Presbytère) du lundi au vendredi (selon planning établi après les inscriptions).
- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.
- Les professeurs de musique ne sont responsables des enfants que pendant la durée des cours, avant de laisser votre enfant au cours, il est nécessaire de s'assurer de la présence du professeur.

**Déroulement des cours du groupe vocal :**

- Les séances se déroulent salle Octave Monjoin, à Saint-Maur (arrière de la Mairie) tous les mardis de 20h30 à 22h30.
- Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires.

**Nom et Signature**  
*« Lu et approuvé »*